

## ALPHA

## FILTRES WALKER POUR AIR COMPRIMÉ



Conçue pour répondre aux dernières exigences de qualité en matière de filtration d'air comprimé, cette nouvelle gamme de filtres comporte 19 modèles taraudés - complétés par 8 modèles à brides - permettant de traiter des débits jusqu'à 25 500 m<sup>3</sup>/h.

Jusqu'à 3" (2550 m<sup>3</sup>/h) toutes les fonderies sont réalisées en **aluminium moulé sous pression** recouvert d'une peinture polyester offrant un fini impeccable.

Les fonderies sont protégées intérieurement et extérieurement par un traitement E-Coat™ offrant une **protection contre la corrosion** dont la résistance a été testée selon la norme ISO 9726:2006 (Essais de corrosion en atmosphères artificielles - Essais aux brouillards salins)

Leur résistance mécanique dépasse de très loin les exigences de la directive pour les équipements sous pression. Ainsi, avec un coefficient de 5 (**Pression d'éclatement supérieure à 80 bars**) leur robustesse dépasse largement celle des filtres concurrents à fonderie classique.

L'orifice de **purge est taraudé en 1/4"** facilitant la mise en place de purgeurs externes (E.V. ou détection de niveau)



Les nouveaux médias filtrants, hydrophobes et oléophobes, optent pour la technique de filtration en profondeur et offrent un ratio efficacité/perte de charge optimum. L'étanchéité est désormais assurée par **deux joints toriques**.

Les performances de ces filtres ont été testées et validées par un organisme indépendant.

Elles ont été bien au-delà des valeurs imposées par la norme 8573-1:2001

Grade testé	Norme ISO	Résultats confirmés
Grade XA	0,01 mg/m <sup>3</sup>	<b>0,007 mg/m<sup>3</sup></b>
Grade X1	0,10 mg/m <sup>3</sup>	<b>0,050 mg/m<sup>3</sup></b>

5 grades de filtration sont disponibles. Les éléments filtrants conservent le code couleur propre à Walker pour éviter toute méprise lors des opérations de maintenance..





# Désamiantage:

## NOUVELLE NORME POUR L'AIR RESPIRABLE.



La réglementation concernant les règles techniques et les mesures de prévention à mettre en œuvre **pour les opérations comportant un risque à l'amiante** évolue.

Un arrêté en date du 8 avril 2013, avec date d'application au **1er juillet 2013**, impose de nouvelles règles pour la protection des travailleurs. L'article 3.3 précise notamment les minima auxquels doit répondre l'installation d'air respirable en termes de dimensionnement, de qualité, de systèmes d'alertes, etc...

L'annexe de cete arrêté définit les teneurs en gaz et polluants, parmi lesquels le gaz carbonique (**Co2**) **limité à 500 ppm** et le monoxyde de carbone (**Co**) **limité à 5 ppm**

Il est à noter que cette dernière valeur est plus contraignante que la norme d'air respirable "industriel" qui n'impose "que" 15 ppm.

Le point de rosée atmosphérique exigé est de 5°C inférieur à la température la plus basse attendue pour l'utilisation ou le stockage de l'alimentation en air comprimé.

Si cette température n'est pas connue, le point de rosée doit être au minimum de -11°C sous pression.

**Les chaînes de traitement d'air comprimé Prodry BA délivrent un air respirable conforme à cette nouvelle directive.**

Ce décret est disponible au téléchargement sur le site : <http://legifrance.gouv.fr>  
Référence NOR du texte : ETST1309168A



## *A*mour.... De quoi devenir dingue !..

Le directeur de l'hôpital psychiatrique rend visite à un nouvel arrivant.

Alors cher monsieur, pourquoi êtes-vous parmi nous ? Quelle est la raison de votre séjour ?

Et le gars lui répond :

Eh bien, tout a commencé quand je me suis marié... Ça a été ma grande erreur !

J'ai épousé une veuve qui avait une fille de 25 ans qui est devenue ma belle-fille.

Un beau jour que mon père venait nous rendre visite, il tombe amoureux de ma belle-fille.

Peu de temps après, ma belle-fille et mon père se marient. Du coup, ma belle-fille devient ma belle-mère.

Quelques temps plus tard, ma femme me fait un fils qui devient illico le beau-frère de mon père puisqu'il

est le demi-frère de ma belle-fille, qui elle-même est la femme de mon père (et donc ma belle-mère).

Maintenant, mon tout jeune fils est aussi devenu le demi-frère de ma belle-mère, et il est donc un peu mon oncle ...

Ma femme est aussi ma belle grand-mère puisqu'elle est la mère de ma belle-mère ...

Et n'oubliez pas que ma belle-mère est aussi ma belle-fille.

Et si on cherche encore plus loin, on voit que je suis l'époux de ma belle-grand-mère, et donc que je suis non seulement le petit-fils de ma femme, son mari, mais aussi mon propre grand-père ...

Vous comprenez pourquoi je suis ici maintenant ?